

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

DOSSIER DE PRESSE

22 juin 2023

SOMMAIRE

Introduction	5
La délinquance en Meuse	5
<i>Chiffres clés</i>	6
Le trafic de stupéfiants	8
<i>Perspectives</i>	9
Les violences aux personnes et en particulier celles faites aux femmes	10
Perspectives	11

INTRODUCTION

Dans le cadre la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance (CDPD) 2020-2024, le plan départemental de prévention de la délinquance a été validé par les membres du CDPD le 28 juin 2021.

Six priorités ont été retenues, à savoir :

- la délinquance des jeunes
- le trafic de stupéfiants
- les violences aux personnes et en particulier celles faites aux femmes
- les atteintes aux biens
- l'implication de la population dans la préservation de la tranquillité et de la sécurité publiques
- la sécurité routière

Au cours de cette réunion, ce sont les thématiques des conduites addictives et violences intra-familiales qui ont été particulièrement abordées.

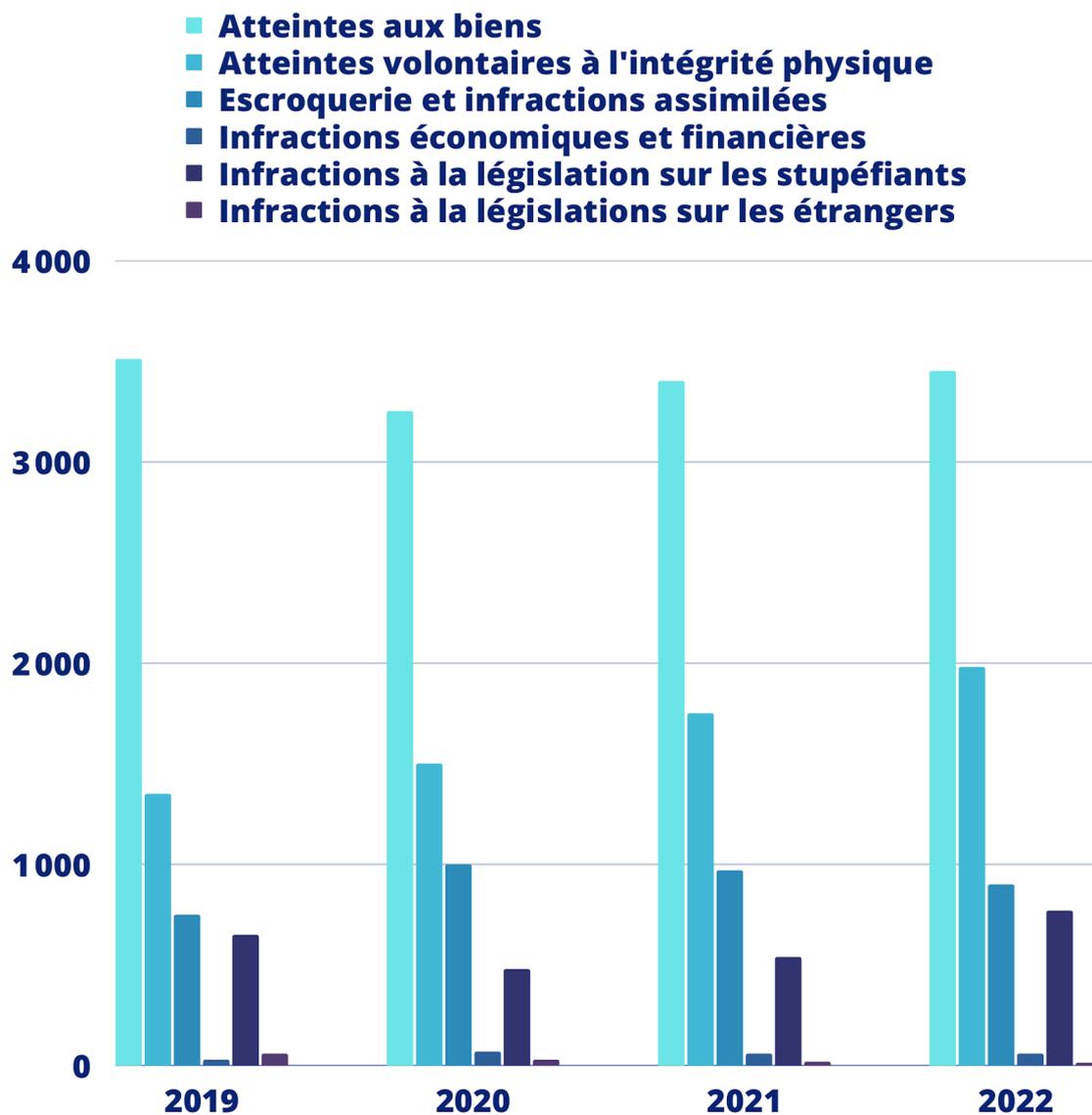
1. LA DÉLINQUANCE EN MEUSE

Sur le département de la Meuse, de 2019 à 2022 on constate :

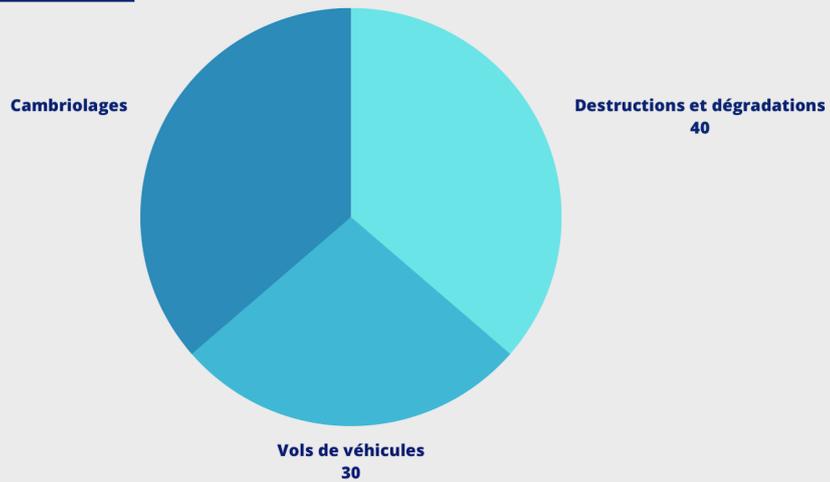
- Une stabilisation du nombre d'atteintes aux biens (AAB) ;
- Une augmentation progressive d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ;
- Une stabilisation du nombre d'escroquerie et infractions assimilées (EIEF) ;
- Une stabilisation du nombre d'infractions relevées par l'activité des services.

CHIFFRES CLÉS

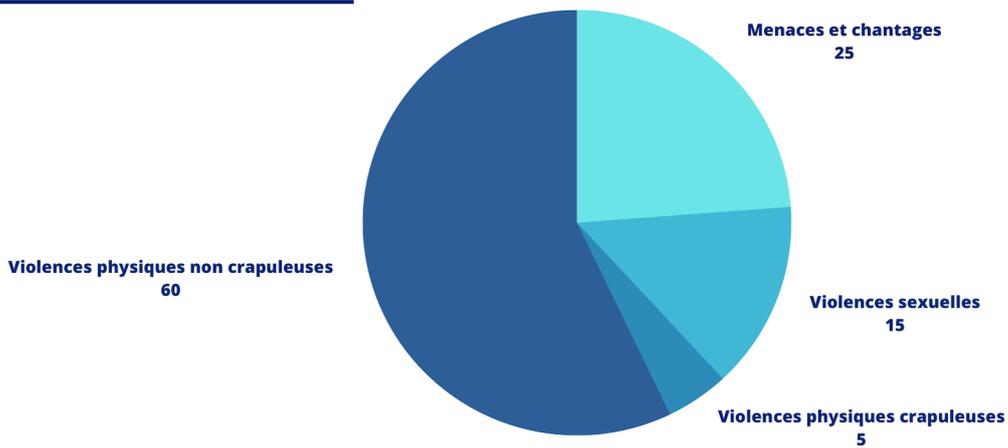
Évolution de la délinquance



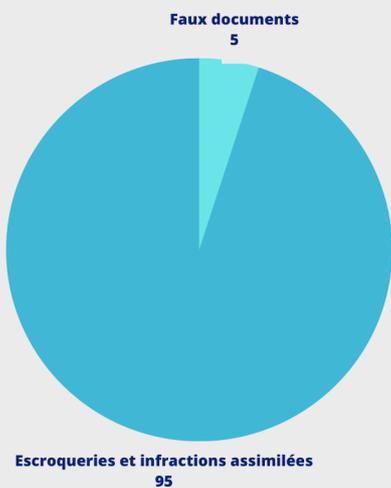
- AAB en 2022 :



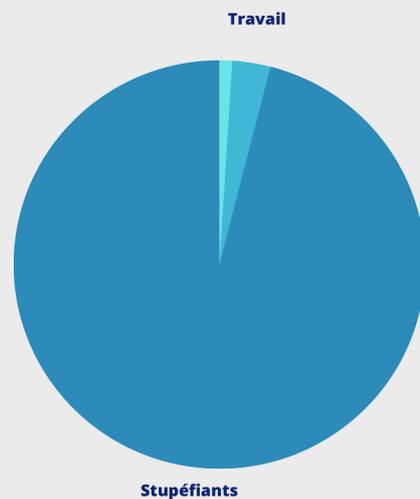
- AVIP en 2022 :



- EIEF en 2022 :



- IRAS en 2022 :



2. LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS

- **Prévenir pour une réelle prise de conscience :**

- Continuité du travail des projets de prévention en cohérence avec les besoins et un développement des compétences psychosociales (à partir du CM1)
- Intervention dans le cadre du Programme Prev'Addict Addictions France auprès de 340 primaires et 669 collégiens ;
- Présence de Milo mouv à Commercy (Mission Locale / AMP) ;
- Un programme d'actions travaillé par dans le cadre d'ateliers « mieux être » comprenant 4 médiations (3 médiations addictions « mieux être » ont pu être réalisées en 2022 et 1 médiation addictions individuelle) et 2 interventions (1 intervention du Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) sur l'information des produits et 1 intervention du Centre de Soins et d'Accompagnement en Addictologie (CSAPA) sur l'information de l'utilisation de la Naloxone).

- **Repérer pour une prise en charge précoce :**

- 1ere Formation Repérage Prévention et Intervention Brève, en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Barrois, le 05 avril 2022 auprès d'une trentaine de professionnels de santé ;
- Formation « Consommation de nouveaux produits » en lien avec CPTS en présence de 40 personnes ;
- Formation des professionnels socio-éducatifs « Conduites addictives : Prévenir, repérer et accompagner » réunissant 28 professionnels ;
- Formation continue (médecins, infirmiers, ...) au sein de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et un travail engagé avec Agence Régionale de Santé (ARS).

Sanctionner pour un environnement de consommation défavorable

- Mise en place de stage de sensibilisation aux produits stupéfiants ;
- Réadapté avec des rendez-vous individuels d'évaluation du stage et prise de conscience individuelle (en 2022 : 8 stages, 38 participants et 13,2 % ont accédé à une prise en charge médicale par la suite) ;
- Projet inclusion « Sport- santé » , qui présente un bilan positif sur l'année 2022 et sera donc être reconduit.

Soigner pour libérer de l'addiction

- 350 dépistages effectués ;
 - Renforcement des consultations avancées ;
- Consultations en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Centr'AID (AMIE et SEISAAM).

Réseau d'acteurs et élus

- Poursuite du travail engagé dans la création d'un réseau d'élus référents addictions, représentant un maillage de proximité et d'intervention.

3. LES VIOLENCES AUX PERSONNES ET EN PARTICULIER CELLES FAITES AUX FEMMES

• Bilan 2022 : les dispositifs Violences Intra Familiales (VIF) en Meuse

Les dispositifs de lutte et de prévention contre toutes les formes de violences faites aux femmes :

- Plainte en milieu hospitalier : convention de prise de plainte dans le cadre de l'articulation Santé-Justice-Sécurité avec une prise en charge du parcours de soin de la femme victime construit ;
- Hébergement : 40 places dédiées (CHRS collectif ou autonome) ;
- Des groupes de parole avec un psychologue ;
- Protection via : des téléphones Grave Danger, des bracelets anti-rapprochement et des évaluations personnalisées des victimes (EVVI) ;
- Mise en place de formation à l'intention des professionnels ;
- Dispositif d'accueil de jour avec des permanences juridiques et d'écoute.

• Les nouveaux dispositifs

Les nouveaux dispositifs d'accompagnement des enfants, la prise en charge de la cellule familiale, un maillage territorial étoffé :

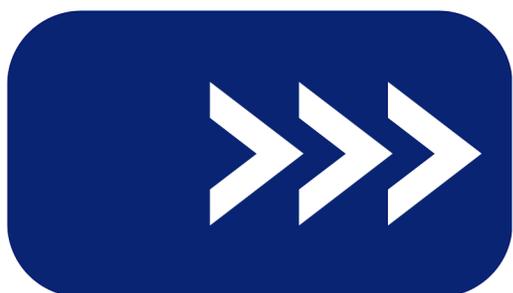
- Dispositif d'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger(UAPED) et les groupements hospitaliers de territoires (GHT) - ouverture du 1er trimestre 2023 à Verdun ;
- Dispositif Mélanie : des salles d'auditions pour les enfants de Bar-le-Duc et Commercy ;
- La Maison de protection des Familles, ouverte en septembre 2022 ;
- La Maison « Cocon » : une maison à destination des victimes de violences conjugales gérées en lien avec l'hôpital de Verdun.

• Les nouveaux dispositifs pour la prise en charge des auteurs de violences

- Création de deux places d'hébergements pour les auteurs de violences intrafamiliales en Meuse en articulation avec le Centre de prise en charge des auteurs de violences basé à Nancy et en lien avec les Parquets ;
- Des modules de prise en charge thérapeutique seront proposés et une collaboration entre l'Association Terres à Vivre, gestionnaire du Les centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA), les parquets, le SPIP, l'AEM, l'AMIE, le SIAO (une convention est en cours).

L'Internat Social Commissariat et en Gendarmerie (ISCG) (est un travailleur social du Département qui reçoit en commissariat ou gendarmerie, sans rendez-vous, les victimes de violences conjugales et intrafamiliales, les auteurs et les personnes vulnérables ou en détresse sociale) : soutenu par 2 conventions en cours permettant un financement d'un équivalent temps plein financé par : le Conseil Départemental de la Meuse, Communauté d'Agglomération du Grand Verdun , Préfecture de la Meuse et Centre Intercommunal d'Action Sociale de Bar-le-Duc.

PERSPECTIVES



- **OCTOBRE 2023** : programmation d'un CDPD spécifique sur la thématique "addictions"
- **NOVEMBRE 2023** : programmation d'un CDPD spécifique sur la thématique "violences familiales"

CONTACT

Cabinet du Préfet

Bureau de la Représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tél : 03 29 77 58 92 | 03 29 77 58 67

Mail : pref-communication@meuse.gouv.fr

40, Rue du Bourg
55000 BAR-LE-DUC